

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – RUE DU CREUSOT

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-six février,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de l'Entreprise **ENEDIS-DRBOU-BASE MONTCEAU LES MINES – 26 Avenue de l'Île Saint Martin – TSA 54050 – 92894 NANTERRE CEDEX 9**, afin de réaliser des travaux de mutation transformateur raccordement nouveau tarif jaune.

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : A compter du **13 mars 2025** et ce pour une durée d'un jour la circulation de tout véhicule sera interdite rue du Creusot, à hauteur du N°136 en raison de travaux de mutation transformateur raccordement nouveau tarif jaune.

ARTICLE 3 : Une déviation réglementaire sera alors mise en place par l'Entreprise **ENEDIS-DRBOU-BASE MONTCEAU LES MINES**.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par l'Entreprise **ENEDIS-DRBOU-BASE MONTCEAU LES MINES**.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot, à la Communauté Urbaine Creusot Montceau et à la Direction des Routes et des Infrastructures.

Fait à Le Breuil, le 26 février 2025

Chantal CORDELIER
Maire

